

L'an deux mille dix-huit le vendredi 30 mars, à 9 heures 30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Thierry VERDAVAINE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 11, Représentés : 2, Votants : 13

Etaient présents : M. Christian BONIFACE, M. Xavier BOULANDE, M. Mathieu CANON, M. Pierre DIDIER, M. Patrick DUMON, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Patrice LEJEUNE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Thierry VERDAVAINE et M. Paul VERON.

Etaient représentés : M. Hugues COCHET par Mme Anne-Marie LEVIEL et M. Jean-Pierre PREVOT par M. Bernard BASQUIN.

Etaient absents excusés : M. Patrick FEUILLET, Mme Pascale PLOTTET, M. Pierre-Marie TELLIER et M. Thierry THOMAS.

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2018 le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

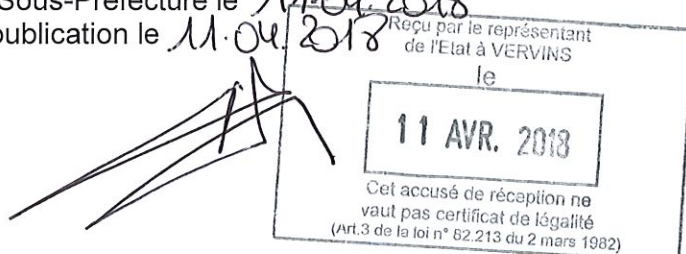
- Résultat de fonctionnement cumulé de N-1 :	307 301.71 €
- Résultat d'investissement cumulé de N-1 :	213 113.38 €
Restes à réaliser en investissement :	
- Dépenses	1 425.00 €
- Recettes	0.00 €
- Solde	- 1 425.00 €
- Affectation au compte 001 solde d'exécution Investissement reporté	213 113.38 €
- Affectation au compte 002 report de l'excédent de fonctionnement	307 301.71 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le 11.04.2018

Et publication le 11.04.2018



Pour extrait conforme,
Le Président,



Thierry VERDAVAINE